

est mauvais". Je ne lirai pas l'article en entier, mais seulement le passage suivant:

Personne ne s'oppose à ce qu'on accorde des pouvoirs étendus au ministre de la Production de défense, ni même à ce qu'on étende ces pouvoirs pour une longue période.

Ce à quoi on s'oppose, c'est une délégation pour une période indéterminée des pouvoirs du Parlement.

Voici maintenant un extrait d'un article publié le jeudi 16 juin dans le *Journal d'Ottawa*. Il est intitulé: "Les membres du Parlement doivent se faire les porte-parole du Parlement". Je me permets de citer quelques extraits de cet éditorial:

Ils s'opposent à ce qu'on accorde en permanence à un ministre, entre autres choses, le pouvoir de réquisitionner du matériel de défense et de nommer des régisseurs pour administrer des entreprises.

Ils s'opposent à ce qu'on accorde en permanence au gouverneur en conseil l'autorité de désigner n'importe quels services essentiels et de les assujétir à l'autorité du ministre... Le principe en jeu est le pouvoir du Parlement... Si le bill est adopté, le Parlement sera privé de pouvoirs qui lui reviennent, à moins qu'une situation critique n'existe, et le Gouvernement n'a pas prouvé qu'elle existait.

Je me demande parfois quel sorte de ministre peut écouter tous ces discours intelligents et éloquentes, tous ces arguments demandant une chose bien simple, savoir l'addition d'une limite de temps dans le bill, puis s'exprimer comme il l'a fait à la page 5636 des *Débats*:

Toute objection légitime au bill a été noyée dans un torrent d'exagération et les restes des raisonnements présentés flottent maintenant éparés sur un vaste océan de mots.

Je me demande parfois, monsieur l'Orateur, si l'histoire n'est pas en train de se répéter. L'autre jour, nous avons entendu le ministre dire que depuis le début de ce débat il croit qu'il vit dans un autre monde. Peut-être est-ce un monde de fantômes et de mystères? Veut-il parler d'un monde surnaturel? C'est probablement là qu'il va pendant ses nuits blanches, soit dans un monde où il compte sur les esprits disparus pour le guider dans cette vallée de larmes.

Il a également fait une autre déclaration qu'il a rectifiée. Dans sa forme rectifiée, il y dit qu'il n'a pas entendu d'objection valide au projet de loi. Veut-il dire qu'après bien des jours et d'innombrables exhortations, plaidoyers et cajoleries faits par des gens qui sont ses égaux à la Chambre, vu qu'ils ont été élus par leurs commettants, les gens au nom desquels ils parlent, il n'a pas entendu d'objections valides? Je suis sûr que ce n'est pas ce que penseront à ce sujet les gens de nos circonscriptions.

Si le ministre va dans ce monde surnaturel, il ferait mieux d'être prudent, car il y trouvera beaucoup d'hommes qui ont lutté pour les choses que le projet de loi pourrait dé-

truire. Il peut y trouver des Pères de la Confédération qui ont lutté si ferme pour préparer notre constitution et faire de notre pays une confédération. Dans ce monde surnaturel, ils lutteront probablement aussi ferme qu'ils l'ont fait lorsqu'ils étaient sur cette terre.

Le présent débat aurait pu se terminer hier; mais, au lieu de cela, le premier ministre (M. St-Laurent) a fait un de ses discours banals dans lesquels il parle toujours de faire quelque chose pour les Canadiens et de leur donner ce qu'ils veulent. Il a aussi laissé entendre que le Gouvernement se proposait de revenir au pouvoir. Quelle merveilleuse arme un bill comme celui-ci pourrait-il fournir pour réélire le Gouvernement!

Oui, monsieur l'Orateur, le premier ministre aurait pu terminer le débat en indiquant que le Gouvernement n'est pas un organisme immuable, qu'il est disposé à entendre raison, qu'il est disposé à écouter toutes les demandes pressantes et les exhortations des députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre et à convenir de prévoir une limite de temps à l'égard du bill. Oui, monsieur l'Orateur, on aurait pu le faire dans quelques minutes seulement.

Le 20 juin, le député de Spadina (M. Croll) a pris la parole, comme en fait foi la page 5244 du *hansard*; il a déclaré:

Pouvons-nous diminuer notre vigilance, la relâcher? C'est là une grave décision à prendre.

Personne de ce côté-ci de la Chambre, monsieur l'Orateur, n'a donné à entendre que nous devrions relâcher notre vigilance ou que la période de tension est terminée. Nous espérons sincèrement, priant à cette fin, que le temps viendra où nous pourrions relâcher notre vigilance, mais aucun de nous n'a donné à entendre que les pouvoirs et l'œuvre de l'organisation de la production de défense devraient être amoindris ou que nous ne sommes pas suffisamment fondés à maintenir nos moyens de défense et à les garder en état avec toute la compétence et l'efficacité possibles. Non, monsieur l'Orateur, personne de ce côté-ci de la Chambre n'a donné à entendre quelque chose du genre. Plus loin dans son discours, le député de Spadina a ajouté:

Pouvons-nous, à la lumière de toutes ces considérations, nous permettre de ne pas être prêts? L'opposition dit que personne ne refuse de voter des pouvoirs en cas de nécessité pressante, mais si nous sommes placés devant une nécessité plus pressante, il sera trop tard pour voter ces pouvoirs.

Nous ne nous opposons pas aux pouvoirs qui ont été accordés. Nous ne nous opposons qu'à l'absence de limite de temps. Nous ne voulons pas qu'au moyen de la mesure à l'étude on prolonge pour ainsi dire indéfiniment la durée de ces pouvoirs. Nous ne